



**TERRITOIRE  
DE BELFORT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°90-2022-032

PUBLIÉ LE 14 MARS 2022

# Sommaire

## **Préfecture du Territoire de Belfort /**

|  |        |
|--|--------|
| 90-2022-03-02-00002 - Arrêté modificatif de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Menoncourt (2 pages)               | Page 3 |
| 90-2022-03-08-00008 - Arrêté modificatif des membres de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de COURTELEVANT (2 pages) | Page 6 |

Préfecture du Territoire de Belfort

90-2022-03-02-00002

Arrêté modificatif de la commission de contrôle  
des listes électorales de la commune de  
Menoncourt

**ARRÊTÉ PREFECTORAL n°90-2022-03-  
modifiant l'arrêté préfectoral n°90-2020-12-29-003 du 29 décembre 2020 portant nomination  
des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales  
dans les communes du département du Territoire de Belfort**

**Le préfet du Territoire de Belfort**

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU l'arrêté n°90-2020-12-29-003 du 29 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département du Territoire de Belfort

VU l'arrêté préfectoral n°90-2021-10-18-00025 du 18 octobre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Renaud NURY, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU la demande formulée par Monsieur le maire de MENONCOURT en date du 28 février 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder au remplacement d'un conseiller municipal siégeant à la commission de contrôle des listes électorales, suite à sa démission le 2 janvier 2022, et d'ajouter un suppléant au délégué de l'administration de la commune de MENONCOURT ;

SUR proposition de Monsieur le sous-préfet, secrétaire général du Territoire de Belfort :

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

Le tableau annexé à l'arrêté préfectoral n°90-2020-12-29-003 du 29 décembre 2020 susvisé qui mentionne les nom, prénom et affectation des personnes désignées en qualité de membre des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales est modifié comme suit :

pour la commune de MENONCOURT :

| Conseiller municipal | Délégué de l'administration                       | Délégué du Tribunal Judiciaire |
|----------------------|---|--------------------------------|
| Guy MULLER           | Jean-Pierre WALGER<br>Suppléant :<br>Alain FLEURY | Dominique GEBEL                |

### ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté n°90-2020-12-29-003 du 29 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département du Territoire de Belfort restent inchangées.

### ARTICLE 3 :

Monsieur le sous-préfet, secrétaire générale de la préfecture du Territoire de Belfort et Monsieur le maire de MENONCOURT sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 02/03/22

Pour le préfet et par délégation,  
le sous préfet, secrétaire général,



Renaud NURY

Préfecture du Territoire de Belfort

90-2022-03-08-00008

Arrêté modificatif des membres de la  
commission de contrôle des listes électorales de  
la commune de COURTELEVANT

**ARRÊTÉ PREFECTORAL n°90-2022-03-  
modifiant l'arrêté préfectoral n°90-2020-12-29-003 du 29 décembre 2020 portant nomination  
des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales  
dans les communes du département du Territoire de Belfort**

**Le préfet du Territoire de Belfort**

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU l'arrêté n°90-2020-12-29-003 du 29 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département du Territoire de Belfort

VU l'arrêté préfectoral n°90-2022-03-07-00001 du 7 mars 2022 portant délégation de signature à Monsieur Renaud NURY, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU la demande formulée par Monsieur le maire de COURTELEVANT en date du 8 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder au remplacement, pour raison de santé du délégué d'administration siégeant à la commission de contrôle des listes électorales dans la commune de COURTELEVANT ;

SUR proposition de Monsieur le sous-préfet, secrétaire général du Territoire de Belfort :

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

Le tableau annexé à l'arrêté préfectoral n°90-2020-12-29-003 du 29 décembre 2020 susvisé qui mentionne les nom, prénom et affectation des personnes désignées en qualité de membre des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales est modifié comme suit :

pour la commune de COURTELEVANT :

| Conseiller municipal    | Délégué de l'administration | Délégué du Tribunal Judiciaire |
|-------------------------|-----------------------------|--------------------------------|
| Christelle SIEGENTHALER | Marie-José GERARD           | Michel WIDMER                  |

### ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté n°90-2020-12-29-003 du 29 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département du Territoire de Belfort restent inchangées.

### ARTICLE 3 :

Monsieur le sous-préfet, secrétaire générale de la préfecture du Territoire de Belfort et Monsieur le maire de COURTELEVANT sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Territoire de Belfort.

Fait à Belfort, le 08/03/22

Pour le préfet et par délégation,  
le sous préfet, secrétaire général,



Renaud NURY